

LEROUX ASSOCIÉS

SELARL d'Avocats

12 rue Pasteur
25500 MORTEAU
Tél : 03.81.90.17.79
contact@cabinet-avocats-leroux.com

DOCUMENTS À TRANSMETTRE PAR RETOUR DE MAIL :

contact@cabinet-avocats-leroux.com

Documents d'état civil et documents personnels :

- ☐ Copie du livret de Famille
- ☐ Copie de votre carte d'identité (recto/verso)
- ☐ Justificatif de domicile
- ☐ Copie intégrale des actes de l'état civil datant de moins de trois mois suivants :
 - Acte de mariage
 - Acte de naissance de **l'époux**
 - Acte de naissance de **l'épouse**
 - Acte de naissance de(s) **l'enfant(s)**
- ☐ Copie du contrat de mariage (le cas échéant)
- ☐ Copie de la carte vitale
- ☐ Les documents justifiant la possession ou l'usage de votre véhicule (carte grise, assurance du véhicule...)
- ☐ Votre relevé de carrière (Assurance retraite)

Documents relatifs aux revenus :

- ☐ Le dernier avis d'imposition
- ☐ Les justificatifs de vos ressources :
 - 12 derniers bulletins de salaire ou le dernier bilan comptable ou pension de retraite,
 - Dernier relevé CAF,
 - Pensions, etc.
- ☐ La fiche budget complétée, datée et signée (remise lors du rendez-vous ou par mail)
- ☐ La déclaration sur l'honneur complétée, datée et signée (remise lors du rendez-vous ou par mail) - (**Document obligatoire**)

Documents relatifs aux charges :

- ☐ Justificatifs de vos charges ou, à défaut, le détail de vos dépenses principales :
 - Prêts bancaires avec tableaux d'amortissement,
 - Justificatif du montant du loyer (quittance de loyer ou contrat de bail)
 - Assurances véhicule, assurance maison,

- Prêts véhicules,
- Factures des dépenses courantes : eau, électricité, téléphone, internet, etc.

<u>Documents relatifs aux enfants :</u>
--

- ☐ Justificatifs des dépenses liées aux enfants, notamment :
 - Frais de scolarité (facture de l'établissement scolaire, cantine...),
 - Frais de garde d'enfants (nourrice, périscolaire...),
 - Frais liés aux activités scolaires et extrascolaires des enfants (sport, activités...),
 - Dépenses de santé particulières (frais médicaux non remboursés, appareillages, soins spécifiques, etc.),
 - Dépenses exceptionnelles,
- ☐ Justificatifs des versements de pensions alimentaires.